MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'action administrative et des moyens

ANNEXE 1 AU CCAP SECRET STATISTIQUE

ENGAGEMENT A RESPECTER LE SECRET STATISTIQUE

Destiné au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DGESUP)
DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (DGRI)
SERVICE DE L'INFORMATION ET DES ETUDES STATISTIQUES (SIES)
DEPARTEMENT DES ETUDES STATISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En vertu de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

à l'occasion de la mise en place de campagnes d'appels téléphoniques sortants à destination des unités statistiques n'ayant pas répondu aux enquêtes faisant l'objet du marché, pour le compte du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace,

Je soussigné(e), ……

représentant la société……

m'engage :

1 - à ne transmettre à quiconque les informations qui seront mises à ma disposition, ni à en faire état dans mes relations avec des entreprises ou avec des tiers ;

2 - à détruire les données individuelles une fois l'étude achevée et à en informer le département des études statistiques sur l'enseignement supérieur (DGESUP-DGRI).

Je déclare avoir pris connaissance de ce que toute infraction aux engagements mentionnés ci-dessus m'expose :

- à des poursuites d'ordre pénal en vertu des articles :
 - 226-13 et 226-14 du Code pénal (atteinte au secret) qui prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 15 000 euros,
 - 226-16 et 226-24 du Code pénal (atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques) dans le cas des informations relatives à des entreprises individuelles.

- à des poursuites en responsabilité civile, avec toutes les conséquences pécuniaires que cela comporte au titre des dommages causés.

Fait à , le

(date, signature et cachet de la société)